



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2021-03-12

COMITE SYNDICAL DU 30 MARS 2021

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020

L'an deux mil vingt et un, le trente mars à 16h, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Simone Veil de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de M. Christian Malandit-Sallaud.

Date de la convocation : 22 mars 2021

Délégués en exercice : 39

Délégués présents : 25

Pouvoirs : 4

Secrétaire de séance : Christophe MIQUEU

Présents : Vincent LAFITTE, DGFIP, Bernis Hunald, Directeur Général des Services, Philippe CHUCHE, Directeur du service administratif .

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

Présents :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : ANGELY Jacques, BOURDIER Christian, LAVIGNAC Marie-Claude, POIVERT Liliane, / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers** : BRIS Daniel, LABORDE Thierry, MALAMBIC Benjamin, MIQUEU Christophe (pouvoir de MARTY Bruno), MOTHEs Christophe / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais** : LE GOUZOUQUEC Yannick, MICHEL Fabrice / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : BOUTY Gilbert, LAPEROUSAZ Patrick, REY Jean-Louis / **Communauté de communes du Pays Foyen** : BOUDENS David, GROSSIAS Mireille (pouvoir de GARCIA Miguel), LACHAIZE Yolande (pouvoir de PLAT Tristan), MAS François (pouvoir de MARGOUILLE), TOULOUSE Brigitte / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : CHAMPAGNE Marie-Claude, DESPUJOL Michel, MALANDIT-SALLAUD Christian, MERCIER Bastien, MASCOTTO Jean-Louis, VILLETTE Roger.

Absents ayant donné pouvoir :

Communauté de communes du Pays Foyen : GARCIA Miguel (pouvoir à GROSSIAS Mireille), MARGOUILLE (pouvoir à MAS François), PLAT Tristan (pouvoir à LACHAIZE Yolande)
Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : MARTY Bruno (pouvoir à MIQUEU Christophe)

Absents excusés :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BREILLAT Jacques, CESAR Gérard, FAURE Charles, THIBEAU Daniel

Communauté de communes du Grand St Emilionnais : GUIMBERTEAU Yannick

Communauté de communes de Montaigne Montravel : BOIDE Thierry, MARTY Sylvain.

Communauté de communes du Pays Foyen : ROUBINEAU Jean-Pierre.

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : LAMARCHE Alexandre, MONGET Olivier.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020

Le Comité Syndical du Castillonnais et du Réolais, sur rapport de Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2121-31,

Vu l'Arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.4 applicable aux services publics industriels et commerciaux,

Considérant que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est, conformément à cette instruction, affecté :

- En priorité, au financement des dépenses d'investissement, pour le montant des plus-values nettes de cessions d'éléments d'actifs,
- Puis à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent, compte tenu des restes à réaliser,
- Eventuellement à l'autofinancement complémentaire de la section d'investissement,
- Au report à nouveau de la section de fonctionnement pour le solde,

Considérant l'approbation préalable du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2020, et du débat qui s'en est suivi,

Considérant la proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2020 ci-après :

Pour mémoire		
Excédent de fonctionnement antérieur reporté (002)	a	1 708 152,02 €
Résultat de fonctionnement au 31/12/2020	b	966 661,07 €
Excédent de fonctionnement au 31/12/2020 - à affecter-	a+b	2 674 813,09 €
Excédent d'investissement antérieur reporté (001)	c	1 088 148,23 €
Résultat d'investissement au 31/12/2020	d	-559 304,64 €
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2020	S=c+d	528 843,59 €
Restes à réaliser en dépenses	f	547 184,16 €
Restes à réaliser en recettes	g	90 740,00 €
Solde d'exécution des restes à réaliser au 31/12/2020	R=g-f	-456 444,16 €
Besoin de financement de la section d'investissement	S+R<0	0,00 €
Excédent de financement de la section d'investissement	S+R>0	72 399,43 €
Affectation obligatoire aux investissements (+ values de cessions)	1064	0,00 €
Affectation obligatoire à la couverture du besoin de financement	1068	0,00 €
Affectation facultative au financement de la section d'investissement		0,00 €
Affectation au report à nouveau créditeur de fonctionnement	R002	2 674 813,09 €

Après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'affectation de l'excédent de fonctionnement au 31/12/2020 au report à nouveau créateur de fonctionnement pour 2 674 813,09 €.
- **DECIDE** le report de l'excédent cumulé d'investissement de 528 843,59 € au 31/12/2020 en recettes d'investissement/chapitre 001.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.



Certifiée exécutoire par réception

Sous-Préfecture le :

Par publication ou notification le

Le Président,

Christian MALANDIT-SALLAUD



2021/32



Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 033-253303499-20210330-D20210312-BF